■ PLANÈTE CONDUITE

LA CONDUITE SUPERVISÉE

Dès 18 ans : prenez le temps de gagner en expérience et en confiance.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

• Pratiquer davantage après la formation initiale, avec un accompagnateur de votre entourage.

• Consolider vos acquis et prendre confiance dans des situations variées : ville, route, autoroute, jour et nuit.

• Travailler l'anticipation, l'observation, les priorités et l'autonomie au volant.

• Bénéficier d'une solution souple, notamment après un premier échec à l'épreuve pratique.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

1 DÈS 18 ANS	La formule est accessible aux candidats âgés de 18 ans ou plus, inscrits dans une auto-école.
2 FORMATION INITIALE	Vous préparez le code et suivez la formation pratique avec un enseignant. Pour un premier permis B : minimum réglementaire de 20 h en boîte manuelle ou 13 h en boîte automatique.
3 FEU VERT POUR COMMENCER	Vous devez avoir le code (ou une catégorie de permis depuis 5 ans maximum), l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) et l'accord écrit de l'assureur.
4 RENDEZ-VOUS PRÉALABLE	Une séance d'au moins 2 heures réunit l'élève, l'enseignant et au moins un accompagnateur. Vous pouvez ensuite conduire avec lui.
5 À VOTRE RYTHME	Aucune durée minimale ni distance minimale imposée. Vous poursuivez la pratique jusqu'à être prêt à passer ou repasser l'épreuve pratique.

QUI PEUT ÊTRE ACCOMPAGNATEUR ?

Un ou plusieurs proches (famille ou amis). Chaque accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, obtenir l'accord écrit de son assureur et ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou invalidation du permis au cours des 5 années précédentes.

LES AVANTAGES À RETENIR

✔ Plus de pratique • ✔ Un accompagnement personnalisé • ✔ Une formule souple • ✔ Possible après un échec à l'examen

À SAVOIR : la conduite supervisée ne réduit pas la période probatoire du permis : elle reste en principe de 3 ans pour un permis classique.

ENVIE DE PROGRESSER À VOTRE RYTHME ?

L'équipe PLANÈTE CONDUITE vous accompagne à chaque étape.
Renseignements et inscription auprès de notre auto-école

Informations réglementaires : Service-Public.fr, fiche « Conduite supervisée », vérifiée le 6 mars 2026.